

Conditions d'utilisation de l'Online-Tool IP/Offre en ligne quint-essenz

Conditions générales (CG) – Procédure de demande pour projets novateurs

I. Conditions d'utilisation de Online-Tool IP/de l'offre en ligne www.quint-essenz.ch

L'Online-Tool IP est intégré dans l'offre en ligne www.quint-essenz.ch. www.quint-essenz.ch est une offre en ligne de Promotion Santé Suisse pour le développement de la qualité et la gestion de projets dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Font partie de l'offre en ligne de www.quint-essenz.ch un outil de gestion de projets, une plate-forme d'échange ainsi qu'une banque de données de projets que Promotion Santé Suisse met à disposition des spécialistes et organisations inscrites aux conditions suivantes. L'Online-Tool IP est également inclus lorsqu'il est question de l'offre en ligne dans les dispositions suivantes.

1. Généralités

- 1.1 L'Online-Tool IP – en tant que partie de l'offre en ligne de quint-essenz – offre aux personnes qui l'utilisent la possibilité d'entrer des données de projets et de les soumettre à Promotion Santé Suisse sous forme de demande de soutien pour projets novateurs. Des données de projet peuvent aussi être introduites dans l'Online-Tool IP sans qu'une requête ne soit soumise.
- 1.2 Les données introduites lors d'une demande de projet IP sont enregistrées dans une banque de données de projets qui est en même temps la base de l'outil en ligne de gestion de projets de quint-essenz. Promotion Santé Suisse conserve en permanence une copie des données de la demande sous forme électronique.
- 1.3 Les données de projets peuvent être traitées tant dans l'Online-Tool IP que dans l'outil de gestion de projets de quint-essenz indépendamment de Promotion Santé Suisse. L'accès y est aussi possible même si aucune demande n'est déposée. L'accès aux demandes de projets acceptées aussi bien qu'aux demandes refusées reste actif au delà de la phase de décision et de la durée du projet.
- 1.4 Les dispositions suivantes s'appliquent dès lors tant pour l'utilisation de l'Online-Tool IP que pour l'ensemble de l'offre en ligne de www.quint-essenz.ch.

2. Inscription

- 2.1. Une inscription est requise pour l'utilisation active de l'Online-Tool IP, de la plate-forme d'échange, de l'outil en ligne de gestion de projets et pour l'accès à la banque de données de projets quint-essenz. Avec leur inscription, les utilisatrices et les utilisateurs acceptent les conditions d'utilisation et soussignent aux déclarations contenues dans les présentes conditions d'utilisation.
- 2.2. Les utilisatrices et les utilisateurs confirment que toutes les données publiées concernant des personnes, des organisations et des projets sont conformes à la vérité.

3. Utilisation et droits

- 3.1. L'utilisation de l'offre en ligne pour un usage personnel est gratuite. Les utilisatrices et les utilisateurs sont autorisés à utiliser et à travailler librement avec ces outils, sans restriction de temps ou de lieu. L'utilisation de l'offre en ligne et de ses divers éléments à des fins commerciales est interdite. Tous les droits de propriété sur ce programme appartiennent exclusivement à la gestionnaire du site.
- 3.2. La gestionnaire du site veille au bon fonctionnement de l'offre en ligne, à sa sécurité et à l'absence d'erreurs. Toute utilisation intervient cependant aux propres risques des utilisatrices et des utilisateurs. Nous mettons l'offre en ligne à disposition en l'état, sans garantie explicite ou implicite. Nous ne garantissons pas la sécurité de l'offre en ligne. La gestionnaire du site n'est pas responsable des actions, des contenus, des informations ou des données de tiers.

4. Protection et utilisation des données

- 4.1. La gestionnaire du site est habilitée à utiliser les données d'inscription à des fins de contrôle et d'analyse. Elle s'engage à traiter ces données de manière confidentielle, à ne pas les transmettre à des tiers et à ne pas les utiliser à des fins de publicité.
- 4.2. Les données que les utilisatrices et les utilisateurs ont introduites dans l'offre en ligne et qu'ils n'ont pas explicitement autorisé à la publication ne peuvent être consultées que par les personnes autorisées par eux. Les données sont transmises par voie sécurisée SSL (Secure Sockets Layer).
- 4.3. Promotion Santé Suisse, en tant que gestionnaire du site, ne prend pas connaissance des données que les utilisatrices et les utilisateurs n'ont pas autorisées à la publication. Elle a cependant le droit de charger des tiers de procéder à une analyse statistique et anonyme des métadonnées des projets, des organisations, des groupes et des utilisateurs et de publier ces données sous une forme agrégée et anonyme. Il s'agit notamment des données suivantes :
 - à partir des inscriptions des utilisateurs
 - nombre des utilisateurs inscrits et leur choix de la langue
 - origine des utilisateurs
 - mots-clés standards
 - à partir des métadonnées des projets spécialement signalées :
 - nombre de projets et leur origine (pays, NPA pour les projets en Suisse, organisations responsables)
 - étendue des projets (durée du projet et coûts totaux)
 - mots-clés standards
 - statistiques d'utilisation des pages, documents et certains champs de données spécifiques
 - à partir des profils d'organisations :
 - nombre d'organisations inscrites
 - origine des organisations
 - mots-clés standards
 - à partir des profils de groupes :
 - nombre de groupes et de membres inscrits
 - nombre de contributions
 - mots-clés standards
- 4.4. La gestionnaire du site est habilitée à calculer un indice d'activité à partir des données suivantes et de le publier pour les profils dont l'accès a été autorisé :

- au niveau des spécialistes : nombre de LogIns et nombre d'inscriptions de membre dans des groupes, nombre de contributions dans des forums, nombre et type de rôles dans des projets, nombre de descriptions et d'évaluations de projets soumis à droits d'auteur ;
- au niveau des organisations: nombre de collaborateurs/collaboratrices inscrits, nombre de projets, taux d'activité des collaborateurs/collaboratrices, nombre d'offres en ligne ;
- au niveau des groupes: nombre de membres, intensité des activités.

4.5. Les utilisatrices et les utilisateurs qui autorisent la publication de données confirment qu'ils sont autorisés à publier toutes ces données. L'obtention de cette autorisation est l'affaire des utilisatrices/utilisateurs et pas de la gestionnaire du site www.quint-essenz.ch.

5. Droits d'auteur propres et droit de tiers

5.1 Les utilisatrices et les utilisateurs qui autorisent la publication de documents soumis à des droits d'auteur confirment qu'ils sont autorisés à publier ces documents. L'obtention de cette autorisation est l'affaire des utilisatrices/utilisateurs et pas de la gestionnaire du site www.quint-essenz.ch.

5.2 Les utilisatrices et les utilisateurs s'engagent à ne pas publier de contenus sur www.quint-essenz.ch ou d'effectuer sur le site des actes qui violent la loi ou les droits d'une autre personne.

6. Support technique, maintenance et sauvegarde des données

6.1. La gestionnaire du site n'offre pas de service de support technique par téléphone. Les utilisatrices et les utilisateurs ont toutefois la possibilité de lui poser des questions et de lui annoncer des erreurs à l'aide du formulaire en ligne, publié en allemand, en français et en anglais.

6.2. Les utilisatrices et les utilisateurs ont accès à l'offre en ligne 24 h sur 24. La gestionnaire du site se réserve le droit d'interrompre temporairement la connexion pour des travaux de maintenance périodiques. En principe, elle annoncera ces travaux de maintenance bien visiblement sur le site Internet au moins une semaine à l'avance.

6.3. La gestionnaire du site effectue une fois par jour la sauvegarde de toute la banque de données. Dans le cas d'une défaillance totale du système, les données peuvent ainsi être retrouvées ; il n'est cependant pas possible de rétablir de manière isolée d'anciennes versions des données des projets. C'est la raison pour laquelle la gestionnaire du site recommande à toutes les utilisatrices et à tous les utilisateurs d'effectuer régulièrement une sauvegarde locale des données (sous forme de rapports), afin d'éviter des pertes d'informations à la suite, par exemple, d'une fausse manipulation ou d'une suppression des données par erreur.

6.4. La gestionnaire du site se réserve le droit de procéder à tout moment à des modifications ou à des mises à jour de l'offre en ligne.

7. Fermeture du site

7.1 Si la gestionnaire du site décide de mettre fin à l'offre en ligne www.quint-essenz.ch, cette fermeture sera clairement annoncée sur le site web. De plus, la gestionnaire du site en informera toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs inscrits par courriel avec un délai de préavis de 3 mois au moins.

8. Exclusion de la garantie et exclusion de la responsabilité

8.1. L'utilisation de l'offre en ligne se fait sous la responsabilité des utilisatrices et des utilisateurs. La gestionnaire du site ne garantit en aucun cas une utilisation correcte et sûre de la plate-forme, en particulier:

- la sécurité méthodologique et l'intégralité de l'offre en ligne. Les utilisatrices et les utilisateurs sont exclusivement responsables des résultats des travaux avec l'outil de gestion de projets et la plate-forme d'échange, par ex. des plans de projets et de programmes ;
- le fonctionnement sans interruption de l'offre en ligne. Les utilisatrices et les utilisateurs doivent s'attendre à de telles interruptions ;
- la sauvegarde des données.

8.2. La gestionnaire du site exclut toute responsabilité pour des dommages et pertes subis par les utilisatrices et les utilisateurs suite à l'utilisation de l'offre en ligne, de l'impossibilité de l'utiliser due à des restrictions d'accès ou des pannes et aux pertes de données en résultant, voire de pertes à la suite de la fermeture du site web.

9. Exclusion pour cause de non respect des conditions d'utilisation

9.1. La gestionnaire du site se réserve le droit, avec ou sans préavis, d'interdire l'accès à l'offre en ligne, de bloquer les comptes ou de supprimer certaines données d'utilisatrices ou d'utilisateurs qui ne respecteraient pas les conditions d'utilisation ou qui utiliseraient l'offre de manière abusive. Sont en particulier concernés les faits suivants :

- l'utilisation de la plate-forme web à des fins commerciales (publicité) sans rapport avec le développement de la qualité et la gestion de projets dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention;
- l'utilisation de la plate-forme web pour des communications publicitaires non autorisées (par ex. spam) ;
- les diffusions illégales à paliers multiples, par exemple les systèmes « boule de neige »;
- l'organisation de concours (« actions publicitaires ») ou similaires sans notre autorisation écrite ;
- la publication de contenus inconvenants ou indécents, en particulier de contenus prônant la violence, de textes racistes ou de type pornographique ainsi que tout autre utilisation contraire à la loi ou moralement réprimable de la plate-forme web ;
- l'utilisation de la plate-forme à des fins politiques sans lien direct avec la promotion de la santé et la prévention ;
- la publication de contenus offensants, injurieux, d'atteinte à la personnalité ou à l'honneur ;
- les actes contraires à la loi, trompeurs, malveillants ou discriminatoires ;
- les actes de tyrannie, d'intimidation, de chicane ou similaires à l'encontre d'utilisatrices et d'utilisateurs;
- l'utilisation de contenus choquants, menaçants ou pornographiques ;
- les actes qui bloquent, surchargent ou entravent le bon fonctionnement de l'offre en ligne ;
- les tentatives d'accéder à des données non autorisées de l'offre en ligne, de les manipuler ou de les supprimer ;
- le téléchargement de virus ou autres codes malveillants;
- l'accès à des informations d'inscription ou à un compte appartenant à une autre personne.

10. Validité des conditions d'utilisation

- 10.1 Les présentes conditions d'utilisation sont valables pour la durée d'utilisation de l'offre en ligne par les utilisatrices et les utilisateurs inscrits.
- 10.2 Les utilisatrices et les utilisateurs ont en tout temps la possibilité d'annuler la publication des données de leurs profils (profils de personnes, d'organisation, de projet ou de groupes).
- 10.3 La gestionnaire du site se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions d'utilisation. Dans ce cas, toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs inscrits seront informés des modifications et priés d'accepter les nouvelles conditions d'utilisation dans un délai de 3 mois s'ils veulent continuer à utiliser l'offre en ligne. En cas de non-acceptation, le droit d'utilisation est annulé et le compte de l'utilisatrice ou de l'utilisateur est bloqué.

Cette déclaration ainsi que tous les droits pouvant exister entre les utilisateurs et la gestionnaire du site sont soumis aux lois de la Confédération suisse.

Pour tous les droits, objets de plaintes ou litiges concernant la gestionnaire du site ou qui découlent de cette déclaration ou de l'utilisation de l'offre en ligne ou qui sont en lien avec elle, le for exclusif est à Berne.

II. Conditions générales (CG) – Procédure de demande pour projets novateurs

Préambule

Promotion Santé suisse dispose d'un fonds limité pour soutenir des projets novateurs. Elle favorise les projets de promotion de la santé qui présentent un caractère novateur prononcé et une diversité thématique et méthodique dans tous les cantons et régions de Suisse.

1. Champ d'application des CG

- 1.1. Les présentes CG s'appliquent à toutes les requérantes et tous les requérants dans le domaine des projets novateurs (voir chiffre 2.1). Sont applicables les CG en vigueur au moment de l'inscription électronique (dépôt de la requête par voie électronique).
- 1.2. Les CG s'appliquent à l'échelle mondiale.
- 1.3. Les CG s'appliquent dès leur acceptation dans le cadre de l'enregistrement électronique de la requête jusqu'à la clôture de la procédure suite à une décision négative, resp. jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat de financement du projet en cas de décision positive.

2. Conditions d'admission

- 2.1. Toutes les organisations de droit privé ou public ainsi que les personnes physiques de plus de 18 ans peuvent soumettre des demandes de financement si elles ont leur siège/domicile en Suisse.
- 2.2. La réalisation du projet en suisse est une condition indispensable pour déposer une requête.

3. Bases / Répartition des ressources

- 3.1. Il n'existe aucun droit à obtenir un soutien. Tout recours juridique est exclu.

3.2 L'évaluation de la requête se fait sur la base des critères d'évaluation des requêtes de projets novateurs (critères de financement), qui sont publiés au moment du dépôt de la requête (cachet postal sur la version papier) sur le site www.gesundheitsfoerderung.ch. Promotion Santé Suisse se réserve le droit de modifier les critères de financement à tout moment.

4. Organisation

4.1. L'examen de la requête passe par quatre (4) instances :

Instance 1: Responsable administrative des projets novateurs

Instance 2: Responsable des projets novateurs

Instance 3: Commission du Conseil de Fondation 'Projets Novateurs'

Instance 4: Conseil de Fondation

5. Inscription et procédure

5.1 L'inscription devient effective lorsque le formulaire de requête en ligne a été dûment complété avec toutes les indications nécessaires et envoyé dans les délais par voie électronique et que sa version sur papier a été signée et envoyée dans les délais (cachet postal sur la version papier) jusqu'aux délais de dépôt publiés sur le site www.gesundheitsfoerderung.ch.

5.2 Les requêtes qui ne sont pas déposées dans les délais ne seront prises en compte que lors du prochain tour de soumission.

5.3 Promotion Santé Suisse se réserve la possibilité de renvoyer les requêtes qui ne sont pas claires et/ou qui sont incomplètes. Promotion Santé Suisse peut exiger que les requêtes incomplètes ou pas claires soient corrigées dans les 14 jours. Si la requête n'est pas corrigée dans les temps, elle est considérée comme ayant été déposée hors délai. Le requérant est libre de déposer à nouveau sa demande dans d'autres délais fixés.

5.4 Promotion Santé Suisse se réserve la possibilité de demander des justificatifs, informations et documents supplémentaires pour rendre sa décision.

5.5 La procédure débute avec le mail de confirmation adressé au requérant et dure jusqu'à la décision.

5.6 Promotion Santé Suisse communique sa décision par écrit aux requérants jusqu'à la date indiquée sur le site www.gesundheitsfoerderung.ch.

6. Obligations générales des requérants durant la procédure

6.1. La requérante ou le requérant confirme que sa requêtes et toutes les autres indications sont conformes à la vérité.

6.2 La requérante ou le requérant s'engage à communiquer immédiatement à Promotion Santé Suisse les informations importantes qui pourraient modifier essentiellement le déroulement du projet (par ex. modifications des objectifs du projet ou des groupes cibles, changements dans l'organisation du projet et dans celle du requérant, changement de fonction, maladies de longue durée des personnes clés pour le projet, changement de partenaires commerciaux ou de partenaires de projet).

6.3 Le requérant s'engage à mettre à disposition les informations selon les instructions de Promotion Santé Suisse (p. ex. informations concernant les lacunes de financement, etc.).

7. Type et étendue du soutien

- 7.1 Le soutien s'effectue avec des moyens financiers sous forme d'un financement partiel unique. Le montant maximal octroyé par requête et par projet s'élève à CHF 50'000.-. La contribution minimale s'élève à CHF 1'000.-. Les projets ne peuvent bénéficier qu'une seule fois d'un soutien financier. Cette restriction s'applique également en cas de nouvelle organisation responsable du projet. Les projets qui font suite à un projet ayant déjà été soutenu sont également exclus du financement.
- 7.2 Seuls les coûts qui sont en lien direct avec le projet peuvent faire l'objet d'une contribution. Ils doivent être pris en compte dans le plan de financement au moment du dépôt de la requête.
- 7.3 Les détails concernant l'étendue, les modalités de paiement, les droits de la propriété intellectuelle, les remboursements, les contrôles et d'autres conditions sont réglés dans le contrat de financement de projet.
- 7.4 Tous les montants figurant dans les présentes CG comprennent l'éventuelle taxe sur la valeur ajoutée. Il incombe aux requérants de se renseigner sur leur taxe sur la valeur ajoutée. L'éventuelle taxe sur la valeur ajoutée doit être déclarée par le requérant lorsqu'il dépose sa requête et attestée lors de la facturation des montants (partiels).

8. Protection des données

- 8.1 Les données récoltées lors de l'inscription et de la procédure sont utilisées pour examiner les requêtes visant à l'obtention d'une contribution financière.
- 8.2 Les données de projet qui sont introduites au moment du dépôt de la requête sont stockées dans une base de données de projet qui constitue en même temps la base de l'En ligne-Tool de quint-essenz pour la gestion de projet. Promotion Santé Suisse conserve en permanence une copie des données de la requête sous forme électronique.
- 8.3 Les métadonnées des projets que Promotion Santé Suisse soutient financièrement sont publiées sur Internet ou sous forme écrite. Il s'agit des indications suivantes : nom du projet, institution responsable de la requête, résumé, domaine d'application, coûts totaux du projet, contribution de Promotion Santé Suisse, durée et le cas échéant lien internet.
- 8.4 Promotion Santé Suisse traite les données conformément à la loi sur la protection des données.

9. Droits d'auteur

- 9.1 Promotion Santé Suisse acquiert gratuitement un droit d'utilisation sans restriction de lieu et de temps sur tous les produits, instruments et autres moyens développés dans le cadre du projet financé, afin de réaliser toutes sortes de projets qu'elle met en œuvre elle-même ou avec des tiers.
- 9.2 Promotion Santé Suisse se réserve le droit de rendre sa décision concernant la requête à condition de se voir céder intégralement les droits d'auteur.

10. Responsabilité

- 10.1 Promotion Santé Suisse décline toute responsabilité en lien avec la réalisation du projet. Si Promotion Santé Suisse est poursuivie pour des dommages résultant de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire de la contribution/le requérant s'engage à indemniser Promotion Santé Suisse.

11. Dispositions finales

- 11.1 Promotion Santé Suisse se réserve la possibilité d'adapter les présentes CG et leur annexe à l'évolution économique, technique et légale.
- 11.2 Si certaines parties de ces CG deviennent sans effet, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

12. Droit applicable / For

- 12.1 Les présentes CG sont soumises au droit suisse.
- 12.2 Le for exclusif est à Berne.

Promotion Santé Suisse
Berne, le 6 mai 2010